



ARRETE DE CIRCULATION

Arrêté 2017-47

**OBJET : CHAUSSEE RETRECIE au niveau du 85 chemin de Pre Guillaume
du 04/09/2017 au 06/10/2017 de 8h à 17h.
Raccordement et mise en gaz**

Le Maire de LUMBIN

Vu Le Code de la Route

Vu les articles L2213-2 et suivants du Code des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police,

Vu les articles L2213-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales, conférant au Maire des pouvoirs généraux de police de circulation et de stationnement,

Vu la demande de travaux de l'Entreprise SARL LOURIERO pour les travaux de raccordement et de mise en gaz au 85 chemin de Pré Guillaume

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pour que les travaux se déroulent dans le respect des conditions de sécurité,

ARRETE

Article 1 : circulation

La chaussée sera rétrécie au niveau du numéro 85 chemin de Pre Guillaume du **04/09/2017 au 06/10/2017 de 8h à 17h.**

Article 2 : signalisation

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'Entreprise SARL LOURIERO.

Article 3 : destinataires

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie du Touvet,
L'Entreprise SARL LOURIERO
Monsieur le Maire de LUMBIN
Ils seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Lumbin, le 18 Août 2017

Le Maire
Pierre FORTE